



EXTRAIT

des délibérations du Conseil Municipal du mercredi 9 avril 2008

Le mercredi 9 avril 2008, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 3 avril 2008 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 3 avril 2008.

<u>Etai</u> ent présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD, Adjoint
		au Maire Françoise JOUDELAT - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Virginie BOURGEOIS - Thérèse DA PONTE - Francis KUBLER - Sébastien BORDET - Joël HUET - Vincent ROUYR - Cécile LOPEZ - Stéphane ERHART - Etienne BEAU - Pascal BEAU, Conseillers municipaux
<u>Absents excusés</u>	:	Hervé TATON, Conseiller municipal
<u>Absents non excusés</u>	:	Néant
<u>Procuration</u>	:	Néant
<u>Présents</u>	:	18
<u>Votants</u>	:	18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Pier Giovanni LEONARDI comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Information sur le Conseil Municipal du 13 février 2008 (Budget primitif 2008 - Commune)
- 2 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2008
- 3 Budget principal - Compte de gestion du Receveur exercice 2007
- 4 Budget Principal - Décision modificative n° 1 au budget 2008
- 5 Budget Eau & assainissement - Compte de gestion du Receveur exercice 2007
- 6 Budget Eau & assainissement - Affectation du résultat de l'exercice 2007
- 7 Budget Eau & assainissement - Tarifs année 2008
- 8 Budget Eau & assainissement - Budget primitif exercice 2008
- 9 Budget Lotissement les Vignes - Compte de gestion du Receveur exercice 2007
- 10 Budget Lotissement les Vignes - Affectation du résultat de l'exercice 2007
- 11 Budget Lotissement les Vignes - Budget primitif exercice 2008

- 12 Indemnités des élus
- 13 Election des délégués au S.I.S. de Dieulouard
- 14 Election des délégués au C.C.A.S.
- 15 Election des délégués AU Conseil de Pays du Val de Lorraine
- 16 Election des délégués à l'ADEVAL
- 17 Election des délégués à la Mission Locale de Pompey
- 18 Election des délégués à l'Association de Défense contre les Risques Miniers
- 19 Election du délégué chargé des questions de Défense Nationale
- 20 Renouvellement du Conseil d'Administration du S.D.I.S.
- 21 Modification des statuts du S.D.A.A. 54
- 22 Reconduction de la prime au ravalement de façades
- 23 Concours des maisons fleuries
- 24 Indemnisation du personnel pour les permanences de salage
- 25 Indemnité d'exercice de mission des préfectures
- 26 Attribution d'une prime de direction
- 27 Recrutement de vacataires B.A.F.A.
- 28 Recrutement de saisonniers
- 29 Chantier Jeunes - Août 2008
- 30 Tarifs des sorties familles - Eté 2008

1 INFORMATION SUR LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2008 (SEANCE BUDGETAIRE)

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le Conseil Municipal est informé des dossiers d'ordre budgétaire soumis au Conseil Municipal lors de la séance du 13 février 2008 notamment concernant le budget primitif 2008 du budget principal.

Une erreur matérielle, n'influant pas sur les résultats de la gestion 2007, est relevée dans le tableau synthétique du compte administratif joint au procès verbal.

Le tableau corrigé se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2007	634.512,92 €	995.683,30 €
Recettes 2007	792.284,87 €	1.094.719,41 €
Excédent 2006 reporté		26.489,94 €
Résultat de l'exercice 2007	157.771,95 €	125.526,05 €
Résultat de l'exercice 2007	256.608,96 €	
Excédent global de clôture	283.298,00 €	

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

3 BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION 2007 DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL pour l'exercice 2007, établi par le comptable public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au compte administratif.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONSTATE que le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL de l'exercice 2007 est en totale corrélation avec le compte administratif,

ADOpte le compte de gestion de l'exercice 2007.

4 BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le BUDGET PRINCIPAL 2008, voté le 13 février 2008 par le Conseil Municipal, a fait l'objet de deux observations du Préfet du Département concernant les crédits inscrits en remboursement du capital des emprunts et les opérations d'ordre.

Par ailleurs, il convient de reprendre en écritures l'excédent du budget annexe du lotissement Les Vignes, à reverser au BUDGET PRINCIPAL.

En conséquence, **Madame le Maire propose au Conseil Municipal :**

D'ADOPTER la décision modificative n° 1 au BUDGET PRINCIPAL 2008 telle que définie ci-dessous :

<u>Section d'investissement</u>	<u>DEPENSES</u>
1641 Remboursement d'emprunts en capital	8.200 €
21318 / 179 Travaux dans bâtiments divers	6.225 €

<u>Section d'investissement</u>	<u>RECETTES</u>
28042 Amortissements des primes au ravalement de façade	500 €
021 Virement de la section de fonctionnement	13.925 €

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>DEPENSES</u>
023 Virement à la section d'investissement	13.925 €

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>RECETTES</u>
7551 Reversement excédent (budget annexe Lotissement les Vignes)	13.925 €

5 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT COMpte DE GESTION 2007 DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le compte de gestion du budget "EAU & ASSAINISSEMENT" pour l'exercice 2007, établi par le comptable public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au compte administratif.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONSTATE que le compte de gestion du budget "EAU & ASSAINISSEMENT" de l'exercice 2007 est en totale corrélation avec le compte administratif,

ADOpte le compte de gestion de l'exercice 2007.

6 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT 2007

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 février 2008, a approuvé le compte administratif 2007 du budget "EAU & ASSAINISSEMENT" dont les résultats font apparaître :

- en section d'investissement : un déficit de 62.966,52 €
- en section d'exploitation : un excédent de 51.429,63 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter la totalité du résultat de la section d'exploitation à la section d'investissement soit :

51.429,63 €

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

D'AFFECTER la totalité du résultat de la section d'exploitation, soit **51.429,63 €**, à la section d'investissement du budget "EAU & ASSAINISSEMENT".

7 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT TARIFS ANNEE 2008

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2008 les tarifs de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT tels que définis dans le tableau ci-dessous :

TARIFS	VALEUR 2008	PROPOSITION D'EVOLUTION 2007/2008	MOYENNE
M3 d'eau vendue	1,00 €	+ 3,09 %	+ 2,04%
Redevance d'assainissement (par m3 vendu)	1,00 €	+ 1,01 %	
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement	1.800,00 €	×	×
Frais de fonctionnement (contrat semestriel)	15,00 €	×	×
Frais d'accès au réseau (changement d'abonné)	20,00 €	×	×
Frais de résiliation de contrat (changement d'abonné)	20,00 €	×	×
Fermeture de branchement suite à infraction commise par l'abonné	100,00 €	×	×
Réouverture d'un branchement suite à fermeture pour infraction commise par l'abonné	20,00 €	×	×

Réouverture de branchement suite à défaut de paiement	20,00 €	×	×
Installation ou remplacement de compteur hors service	200,00 €	×	×
Installation ou remplacement de compteur de type collectif ou industriel	300,00 €	×	×

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

D'APPLIQUER aux usagers les tarifs de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT ci-dessus pour l'année 2008.

8 BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2008

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le budget primitif 2008 de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT s'équilibre en dépenses et recettes en section d'investissement et en section d'exploitation à hauteur de :

Section d'investissement	:	159.129,63 €
Section d'exploitation	:	211.100,00 €

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2008 de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT tel que joint en annexe de la présente délibération.

9 BUDGET LOTISSEMENT LES VIGNES COMPTE DE GESTION 2007 DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le compte de gestion du budget "LOTISSEMENT LES VIGNES" pour l'exercice 2007, établi par le comptable public, présente des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au compte administratif.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONSTATE que le compte de gestion du budget " LOTISSEMENT LES VIGNES " de l'exercice 2007 est en totale corrélation avec le compte administratif,

ADOpte le compte de gestion de l'exercice 2007.

10 BUDGET LOTISSEMENT LES VIGNES AFFECTATION DU RESULTAT 2007

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 13 février 2008, a approuvé le compte administratif 2007 du budget "LOTISSEMENT LES VIGNES" dont les résultats font apparaître :

- en investissement	:	un déficit de	27.541,41 €
- en fonctionnement	:	un excédent de	41.466,00 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conserver le résultat excédentaire de fonctionnement et de le reporter au budget 2008 soit :

41.466,00 €

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE REPORTER au budget 2008 la totalité du résultat de fonctionnement, soit **41.466,00 €**.

11 BUDGET LOTISSEMENT LES VIGNES BUDGET PRIMITIF 2008

(Rapporteur : Madame le Maire)

Le budget primitif 2008 du budget "LOTISSEMENT LES VIGNES" s'équilibre en dépenses et recettes en section d'investissement et en section de fonctionnement à hauteur de :

- en d'investissement	:	27.541,41 €
- en fonctionnement	:	41.466,00 €

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2008 du budget "LOTISSEMENT LES VIGNES"

12 INDEMNITES DES ELUS

(Rapporteur : Madame le Maire)

La réglementation en vigueur prévoit la possibilité pour les élus de percevoir une indemnité variable selon la strate de population de la commune.

En ce qui concerne la strate de Saizerais, les indemnités des élus sont plafonnées à :

- Pour le Maire : 43,0% de l'indice brut 1015 (majoré 821) soit 1.608,74 € / mois
- Pour les adjoints : 16,5% de l'indice brut 1015 (majoré 821) soit 617,31 € / mois

En sa qualité de Vice Président de la Communauté de Communes, Monsieur Laurent KOBLER, 1^{er} Adjoint, perçoit une indemnité de cette collectivité et ne souhaite pas bénéficier d'une indemnité de Saizerais.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE FIXER de fixer les indemnités des élus telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

ELUS	TAUX VOTE	REFERENCE	VALEUR ANNUELLE AU 01.03.08	INDEMNITE MENSUELLE BRUTE
MAIRE	33,0%	IB 1015 / IM 821	14 815,37 €	1 234,61 €
1° ADJOINT	0,0%	IB 1015 / IM 821	- €	- €
2° ADJOINT	13,5%	IB 1015 / IM 821	6 060,83 €	505,07 €
3° ADJOINT	13,5%	IB 1015 / IM 821	6 060,83 €	505,07 €
4° ADJOINT	13,5%	IB 1015 / IM 821	6 060,83 €	505,07 €
TOTAL			32 997,86 €	2 749,82 €

13 ELECTION DES DELEGUES AU S.I.S. DE DIEULOUARD

(Rapporteur : Madame Christine MALGLAIVE)

Suite à plusieurs demandes, le S.I.S. de Dieulouard devrait être dissous en 2008.

Il convient cependant de désigner encore deux délégués à cet organisme pour l'année 2008.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER comme suit les délégués au S.I.S. de Dieulouard :

- Madame Edith CEGLARZ
- Madame Christine MALGLAIVE

14 ELECTION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

(Rapporteur : Madame Christine MALGLAIVE)

Il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, six délégués au Centre Communal d'Action Sociale.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER comme suit les délégués au Centre Communal d'Action Sociale :

- Christine MALGLAIVE
- Christelle L'HUILLIER
- Thérèse DA PONTE
- Virginie BOURGEOIS
- Joël HUET
- Pascal BEAU

15 ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL DE PAYS DU VAL DE LORRAINE

(Rapporteur : Monsieur Pascal BEAU)

Il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un délégué titulaire et un délégué suppléant au Conseil de Pays du Val de Lorraine.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER comme suit les délégués au Conseil de Pays du Val de Lorraine :

- Titulaire : Anne CHASSARD
- Suppléant : Pascal BEAU

15 ELECTION DES DELEGUES A L'ADEVAL

(Rapporteur : Monsieur Pascal BEAU)

Il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'ADEVAL.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER comme suit les délégués à l'ADEVAL :

- Titulaire : Pascal BEAU
- Suppléant : Francis KUBLER

17 ELECTION DES DELEGUES A LA MISSION LOCALE DE POMPEY

(Rapporteur : Mademoiselle Virginie BOURGEOIS)

Il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants à la Mission Locale de Pompey.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER comme suit les délégués à la Mission Locale de Pompey:

- Titulaires : Virginie BOURGEOIS & Anne CHASSARD
- Suppléants : Thérèse DA PONTE & Stéphane ERHART

18 ELECTION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DE DEFENSE CONTRE LES RISQUES MINIERS

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'Association de Défense Contre les Risques Miniers.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER comme suit les délégués à l'Association de Défense Contre les Risques Miniers :

- Titulaire : Pascal BEAU
- Suppléant : Etienne BEAU

19 ELECTION DU DELEGUE CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE NATIONALE

(Rapporteur : Madame le Maire)

Il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un délégué chargé des questions de défense nationale.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER comme suit le délégué chargé des questions de défense nationale:

- Délégué : Joël HUET

20 RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S.

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par arrêté ministériel du 25 octobre 2007, les élections au Conseil d'Administration du S.D.I.S. de Meurthe et Moselle (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ont été fixées au 16 juillet 2008.

Les représentants des communes disposent de deux sièges de titulaires et de deux sièges de suppléants.

Seuls sont éligibles les maires et les adjoints au maire.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE DESIGNER comme candidat au sein du bureau municipal

Candidat : François SAUVAGE

21 MODIFICATION DES STATUTS DU S.D.A.A. 54

(Rapporteur : Monsieur François SAUVAGE)

Le Comité Syndical du S.D.A.A. 54, dans sa séance du 18 décembre 2007, s'est prononcé en faveur de la prise d'une nouvelle compétence intitulée "CONSEIL EN MATIERE D'EAU POTABLE A DESTINATION DES ADHERENTS".

Pour que cette compétence devienne applicable, il convient, d'une part, de modifier les statuts du S.D.A.A. 54 et, d'autre part, que les communes membres décident de leur acceptation ou de leur refus.

Par ailleurs, il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un délégué titulaire et un délégué suppléant au S.D.A.A. 54;

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

D'ACCEPTER la modification des statuts du S.D.A.A. 54 afin que cet organisme puisse étendre ses compétences au domaine de conseil en matière d'eau potable.

DE DESIGNER comme suit les délégués au S.D.A.A. 54:

- Titulaire : Vincent ROUYR
- Suppléant : François SAUVAGE

22 RECONDUCTION DE LA PRIME AU RAVALEMENT DE FACADES

(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal accorde le versement de primes au ravalement de façades.

La procédure étant parvenue à son terme le 31 décembre 2007, il convient de décider ou non de sa reconduction.

Dans le cadre de cette aide aux particuliers, la C.C.B.P. participe également au ravalement de façades mais seulement si les communes ont décidé d'un versement.

Un crédit a été ouvert au budget primitif 2008.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE la reconduction, pour les années 2007 et 2008, de la procédure d'attribution et de versement de primes au ravalement de façades.

23 CONCOURS DES MAISONS FLEURIES & DECOREES

(Rapporteur : Madame Christine MALGLAIVE)

Comme chaque année, la Commune de Saizerais organise des concours de maisons et de balcons fleuris en été et un concours de balcons décorés et illuminés pendant les fêtes de fin d'année.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE RECONDUIRE l'organisation de ces concours pour l'année 2008, telle que précisée ci-dessous :

- en été, un concours de maisons et de balcons fleuris
- cinq gagnants au plus, par catégorie
- des lots sous forme de bons d'achats à hauteur de 30 € par gagnant

DE DESIGNER comme suit le jury chargé d'attribuer les récompenses :

- Christine MALGLAIVE
- Pier Giovanni LEONARDI
- Joël HUET
- Cécile LOPEZ

24 INDEMNISATION DU PERSONNEL POUR LES PERMANENCES DE SALAGE

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par délibération du 10 octobre 2007, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une indemnité d'astreinte au personnel du service technique effectuant des permanences de salage entre le 3 décembre 2007 et le 9 mars 2008.

En raison des conditions climatiques, les agents concernés ont dû effectuer une permanence supplémentaire lors du week-end de Pâques, soit au-delà de la période précitée.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE RECONDUIRE pour le week-end de Pâques, l'indemnisation du personnel du service technique

DE REMUNERER les agents concernés à hauteur de 149,48 € (Barème de l'indemnité d'astreinte en vigueur).

25 INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSION DES PREFECTURES

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par délibération du 30 juillet 2007, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer un régime indemnitaire au Rédacteur Chef faisant fonction de Secrétaire de Mairie.

Cette délibération précisait, à tort, que l'un des éléments dudit régime indemnitaire, à savoir l'"Indemnité d'exercice de mission des Préfectures", était indexée sur la valeur du point d'indice de la fonction publique alors que seul un arrêté ministériel peut en relever le montant.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération conforme aux textes réglementaires.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE MODIFIER la délibération du 30 juillet 2007 et d'appliquer à l'agent concerné le régime indemnitaire suivant :

- Versement de l'I.F.T.S. (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) au coefficient de 6,3
- Versement de l'I.E.M.P. (Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures) au coefficient de 2,25

DE CONFIRMER que seule l'I.F.T.S. est indexée sur la valeur du point d'indice de la fonction publique

26 ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE DIRECTION

(Rapporteur : Madame le Maire)

Il est proposé de verser 20 heures supplémentaires à l'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe faisant fonction de Directeur et 15 heures supplémentaires à l'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe faisant fonction de Directeur Adjoint du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour l'été 2008.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE VERSER 20 heures supplémentaires à l'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe faisant fonction de Directeur du C.L.S.H.

DE VERSER 11 heures supplémentaires à l'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe faisant fonction de Directeur Adjoint du C.L.S.H. au cours de la 1^{ère} quinzaine et 100 € à l'animatrice faisant fonction de Directeur Adjoint au cours de la 2^{ème} quinzaine.

27 RECRUTEMENT DE VACATAIRES B.A.F.A.

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Dans le cadre du Centre de Loisirs Sans Hébergement qui se déroule au mois de juillet 2008, il est nécessaire de recruter des animateurs B.A.F.A.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE RECRUTER quatre animateurs titulaires du B.A.F.A. et deux stagiaires.

DE REMUNERER les animateurs titulaires sur la base de 36,00 € par jour et les animateurs stagiaires sur la base de 27,00 € par jour, auxquels s'ajoutent les congés payés à hauteur de 10% de la rémunération de base.

28 RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Comme chaque année, il est proposé de créer des emplois saisonniers à mi-temps en juillet et août pour effectuer des travaux au service technique.

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du S.M.I.C. horaire en vigueur.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE CREER des emplois saisonniers répartis sur les mois de juillet et août 2008 et rémunérés sur la base du SMIC horaire.

29 CHANTIER JEUNES - AOUT 2008

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Comme chaque année, il est proposé de recruter des jeunes afin de réaliser des petits travaux dans le cadre des "chantiers jeunes".

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

D'INSTITUER les chantiers jeunes du 4 au 8 août 2008

DE RECRUTER huit jeunes âgés de 12 à 16 ans rémunérés en bons d'achats sur la base de 15,00 € par jour

30 ACTIVITES DU C.L.S.H. - TARIFS ETE 2008

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

Par délibération du 28 novembre 2007, le Conseil Municipal a fixé les tarifs municipaux de l'année 2008.

En raison des activités du Centre de Loisirs Sans Hébergement, il convient de compléter les tarifs liés au service animation.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

DE CONFIRMER les tarifs décidés lors de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2007

DE FIXER les tarifs des activités du Centre de Loisirs Sans Hébergement de l'été 2008, comme précisés dans le tableau ci-dessous :

C.L.S.H. 2008

		ENFANTS DE SAIZERAIS	EXTERIEURS
CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	La journée	16,50 €	17,50 €
	A compter de 5 jours consécutifs	14,50 € / jour	
	A compter de 15 jours consécutifs	14,00 € / jour	
	A compter de 20 jours consécutifs	13,00 € / jour	
COLONIE	Non allocataires	250,00 €	550,00 €
	A.T.L. à 40%	175,00 €	
	A.T.L. à 50%	150,00 €	
PALETTE D'ACTIVITES SPORTIVES	L'activité	3,50 €	5,00 €
SORTIE ADOS	Kart...	20,00 €	
SORTIE EUROPA PARK RESORT	- 18 ans	25,50 €	39,00 €
	+ 18 ans	35,00 €	
SORTIE ACCROBRANCHES	La journée	15,00 €	

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h 30.

La présidente de séance,	Le secrétaire de séance,
Edith CEGLARZ	Pier Giovanni LEONARDI